

RAPPORT N° 01/5-116
au Conseil Municipal du 26 juin 2001

OBJET

GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
CREATION DE POSTE

**(Rédacteur Territorial, Technicien territorial,
Infirmier de classe normale, Gardien de police municipale)**

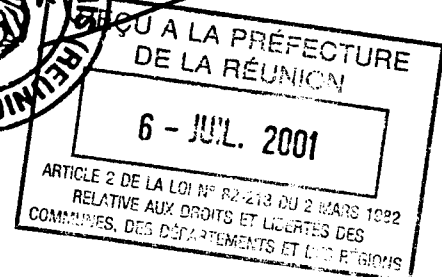
Pour les besoins des services, il apparaît nécessaire de procéder à la création des postes suivants au tableau des effectifs.

- 15 postes de Rédacteur,
- 8 postes de Technicien territorial,
- 2 postes d'Infirmier de classe normale,
- 4 postes de gardien de police municipale.

Les crédits nécessaires seront prévus à l'Article 6411 du Budget de l'année 2001.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

POUR LE MAIRE ABSENT
LE 1^{ER} ADJOINT
Jean-Jacques MOREL



DELIBERATION N° 01/5-116
du conseil municipal
en séance du mardi 26 juin 2001

OBJET**GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL**
CREATION DE POSTE

(Rédacteur Territorial, Technicien territorial,
Infirmier de classe normale, Gardien de police municipale)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, départements, et des régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le rapport n° 01/5-116 du Maire ;

Vu le Rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2^{ème} Adjoint, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve la création des postes suivants à l'effectif communal :

- 15 postes de Rédacteur,
- 8 postes de Technicien territorial,
- 2 postes d'Infirmier de classe normale,
- 4 postes de gardien de police municipale.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 04 JUIL. 2001

POUR LE MAIRE ABSENT
LE 1^{ER} ADJOINT
Jean-Jacques MOREL

